

## Procès verbal du Conseil Communautaire du 10 juillet 2014

Date de convocation: 02/07/2014

Nombre de délégués en exercice : 58 Présents : 47 Votants : 49	L'an deux mille quatorze, le dix juillet à 20h30, Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Ruffey sur Seille sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.
--	---

### DELEGUES PRESENTS (ayant voix délibérative) :

ARLAY : Jean-Luc URIET ayant reçu pouvoir de Christian BRUCHON, Jean-Louis VAUCHEZ

BLETTERANS : François PERRODIN ayant reçu pouvoir de Christine PETITJEAN, Stéphane LAMBERGER, Sylvie LEBRUN, Dominique MEAN

BOIS DE GAND : Emmanuel MURADORE ;

CHAMPROUGIER :

CHAPELLE VOLAND : Jacques ROBELEY,

CHAUMERGY : Gilles TSCHANZ, Hervé CHÂTEAU

CHENE SEC :

CHEMENOT :

COMENAILLES : Jean Louis MAITRE, Nicole BURON,

COSGES : Jean-Noël REBOUILLAT

DESNES : Bernard PEYRAUD, Renaud ROZAIN

FONTAINEBRUX : Michel CHALUMEAU

FOULENAY : John MEURANT suppléant de Michel CANNAZZARO

FRANCHEVILLE :

FROIDEVILLE : Alain PERNOT

LA CHASSAGNE : Jean-Louis TROSSAT,

LA CHARME : Luc LE

LA CHAUX EN BRESSE : Daniel BERNARD,

LARNAUD : Philippe ANTOINE, Jean-Claude FAUVEY

LES DEUX FAYS : Arnaud RICHARD

LES REPOTS : Didier JOUVENCEAU,

LOMBARD : Sylvie FAUDOT

LE VILLEY :

MANTRY : Nicolas DESBOIS

NANCE : Bernard LONJARRET, Eric MONNIER

QUINTIGNY : Yves MOINE,

RECANOZ : Dominique LADAM suppléant de Daniel JACQUOT

RELANS : Robert BAILLY, Nathalie GAGNEUX

RUFFEY S/ SEILLE : Daniel URBAIN, Evelyne PETIT, Emmanuel BILLET

RYE : Jean-Claude BOISSARD

SELLIERES : Bernard JOLY, Jocelyne KOENIG,

SERGENAUX : Jean BACHELEY

SERGENON : Mathilde CYROT-LAUBIN,

TOULOUSE LE CHATEAU : Marie-Paule PONTHEUX

VERS SOUS SELLIERES : Jean Louis BRULEBOIS

VILLEVIEUX : Jean-Paul GAUTHIER, Jean-Louis MAGNIN, Jean-Charles CLERGET

VINCENT : Arlette SAUGET

ABSENTS NON REPRESENTES : Hervé GIMARET, Sylvie BONNIN, Pierre CHANOIS, Serge GREVY, Bruno GUICHARD, Patrice BONNOT, Michelle CHATELAIN, René JEUNE, Philippe GUICHARD

Secrétaire de séance : Jocelyne KOENIG

Le Président accueille les conseillers présents et remercie Mme le MAIRE de Ruffey de l'accueillir dans sa salle des fêtes.

Mme le Maire prend la parole pour présenter rapidement la commune de Ruffey et son histoire.

---

Le Président propose de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- marché du pont de Recanoz/ Bois de Gand : afin de pouvoir réaliser les travaux dans les délais, c'est à dire avant le 31 octobre, nous devons démarrer ceux-ci début septembre. Pour cela il est nécessaire de pouvoir donner au président l'autorisation de signer les marchés ; c'est ce point précis que nous vous expliquerons et présenterons.
- suppression du point 13 qui concernait une régularisation de la facturation du service partagé – la régularisation a pu se faire sans ouvrir des crédits budgétaires complémentaires.

Le Conseil approuve à l'unanimité de modifier l'ordre du jour.

### **1. Approbation du procès verbal du dernier conseil**

Il est proposé au conseil d'approuver le procès verbal de la séance précédente.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité des présents.

### **2. Présentation de la compétence culturelle de la Communauté de Communes**

Carole JEANIN, chargée de missions, et Amélie VERNOUX, directrice générale des services, présente la compétence culturelle de la Communauté de Communes.

Il est demandé si une évaluation du coût de fonctionnement de l'équipement a été faite. Le Président répond que nous sommes en train d'affiner cette étude. Les frais de personnel sont connus et avaient été anticipés: il s'agit de passer l'agent de médiathèque actuellement à 20 H à temps plein.

Il est demandé si l'heure du conte pourrait être étendue aux bibliothèques. Il est répondu que dans un premier temps, les animations seront déployées sur Bletterans et Sellières. Ensuite, nous verrons pour les autres sites s'il y a une demande.

### **3. Choix des entreprises attributaires pour le marché de travaux des espaces médiathèques**

Dominique MEAN, vice présidente, expose le résultat de l'ouverture des plis du marché médiathèque.

#### **Proposition de délibération n°106**

Vu le dossier de consultation des entreprises pour le projet de création de deux espaces médiathèques à Sellières (rénovation des halles – 9 lots) et Bletterans (création ex-nihilo – 11 lots),

Vu l'ouverture des plis (75 réponses sur l'ensemble des lots) le 28 mai,

Vu les rapports d'analyse des offres remis par le maître d'œuvre

Suite à la commission culturelle qui s'est déroulée le 24 juin dernier,

Il est proposé au conseil communautaire de valider le choix des entreprises suivantes :

**SELLIERES**

Pour mémoire le montant des travaux sur le plan de financement prévisionnel = 238 200 € HT

<b>Lots</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT avec options</b>
Lot n°1 : Démolition/maçonnerie/VRD	CANIOTTI – Messia 39	44 997.38 €
Lot n°2 : Menuiseries extérieures alu/acier	DUCROT – Saint Germain les Arlay 39	46 837.35 €
Lot n°3 : Menuiseries intérieures bois	MALENFER – Villers Farlay 39	9 720.33 €
Lot n°4 : Doublages/cloisons/peinture	BONGLET – Lons le Saunier 39	20 052.32 €
Lot n°5 : Faux plafonds	BONGLET – Lons le Saunier 39	6 349.23 €
Lot n°6 : Revêtements sols scellés/faïences	GRIDELLO – Mont Sous Vaudrey 39	7 712.80 €
Lot n°7 : Plomberie/sanitaire	PRUNEAUX – Bans 39	5 447.88 €
Lot n°8 : Chauffage	PRUNEAUX – Bans 39	23 196.82 €
Lot n°9 : Electricité	CANNARD Louhans 71	20 921.30 €
	<b>TOTAL LOTS</b>	<b>185 235.41 €</b>

**BLETTERANS**

Pour mémoire le montant des travaux sur le plan de financement prévisionnel = 585 000 € HT

<b>Lots</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT avec options</b>
Lot n°1 : Maçonnerie/VRD	GENTELET – Orgelet 39	197 178.29 €
Lot n°2 : Charpente bois /COV/ZN/bardage	COMPAGNONS DU BATIMENT Dole 39	34 430.98 €
Lot n°3 : Métallerie/charpente métallique	SA MSP Vieu d'Azenave 01	30 004.32 €
Lot n°4 : Menuiseries extérieures aluminium	PEZERAT BONNET Macon 71	30 503.52 €
Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois	Lot infructueux : consultation hors marché en cours	
Lot n°6 : Doublages/cloisons/PEIFaux plafonds	BONGLET – Lons le Saunier 39	42 500 € €
Lot n°7 : Revêtements sols collés	BONGLET – Lons le Saunier 39	8 893.80 €
Lot n°8 : Revêtements sols scellés/faïences	C2C CARRRELAGES – Dole 39	17 099.02 € €
Lot n°9 : Plomberie/sanitaire	NOUVEAUX – Salins 39	7 700.70 € €
Lot n°10 : Chauffage	NOUVEAUX – Salins 39	47 447.31 € €
Lot n°11 : Electricité	CANNARD Louhans 71	29 670.76 €
	<b>TOTAL LOTS</b>	<b>445 428.70 €</b>

Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois	MALENFER	26 770.80 €
	<b>TOTAL LOT avec option</b>	<b>472 188.30 €</b>

Débat : Il est demandé si des entreprises du territoire ont postulé. Le Président explique que nous avons reçu beaucoup d'offres dont quelques entreprises locales. Les prix sont globalement bas.

Vote : Unanimité.

#### **4. Etude de faisabilité concernant les forges de Baudin – demande de subvention du Conseil Général**

Le Président explique que la valorisation des Forges de Baudin est un dossier important pour notre territoire puisque le Conseil général a décidé de reprendre et de mettre en valeur ce site classé. Il est tout à fait normal que nous soyons partenaire dans le cadre de cette étude. Nous avons d'ailleurs participé au deuxième COPIL concernant ce dossier qui laisse apparaître toute la nécessité d'une étude.

Stéphane LAMBERGER, vice-président, explique que l'étude a commencé en mai. Le cabinet retenu a pour objectif de proposer 3 scénarii de valorisation avec 3 thématiques différentes. Chacun des scénarii devra être chiffré.

Il est demandé qui réalise l'étude car le montant est très important. Il est répondu qu'il s'agit du cabinet SCET. Il s'agit d'une étude d'envergure qui mobilise 3 consultants et des spécialistes du bâtiment. C'est bien parce que cette étude est un investissement important qu'il faut être vigilant dans son suivi. La communauté est toujours bien représentée aux comités de pilotage.

Il est demandé si en participant à l'étude cela nous engage à participer aux travaux. Il est répondu que ce n'est pas un engagement mais un préalable qui sert de base à la réflexion. Il est demandé depuis quand le Conseil général a acquis les bâtiments. Le Conseil général a acheté en fin d'année dernière le début du site jusqu'au musée. La chapelle et le château restent privés. Depuis, il a commencé à assainir les lieux. Certains bâtiments sont en mauvais état.

S. LAMBERGER expose à la demande des conseillers les 3 pistes de valorisation retenues par le bureau d'étude :

- savoir et création,
- mise en valeur des milieux et valorisation des produits locaux,
- innovation numérique « fab lab » et savoirs et techniques.

Il est souligné que la partie historique de l'usine a été rasée.

#### **Proposition de délibération n°107**

Le Conseil général a acquis en 2013 une partie de l'ensemble patrimonial des Forges de Baudin située sur la commune de Toulouse le Château et comprenant le musée, l'atelier d'artiste, des logements et le presbytère, le reste relevant du domaine privé.

Une étude de faisabilité est en cours de réalisation et doit permettre de déterminer les destinations possibles du site et les scénarios d'aménagement envisagés ainsi que les modalités techniques, juridiques et financières.

L'étude a débuté en mai et concerne la première phase de diagnostic et de définition des axes de valorisation, avec un important travail de rencontres sur le territoire. Une seconde phase développera, à partir de l'analyse des informations collectées, les différents scénarios d'aménagement.  
L'étude doit s'achever d'ici à la fin de l'année.

Le Conseil Général a sollicité la Communauté de Communes afin qu'elle participe au projet à hauteur de 10%.

Coût de l'étude : 46 250 € HT / 55 500 € TTC

Subvention sollicitée auprès de la CCBR : 4 625 €

Autres financeurs: Conseil Général 30%, Conseil Régional 30%, Etat 30%,

Il est proposé au Conseil communautaire de valider l'aide de la collectivité à hauteur de 4 625 € pour la réalisation de cette étude de faisabilité.

Vote : 45 POUR, 4 ABSTENTIONS, A. RICHARD, N. DESBOIS, D. LADAM, JC CLERGET.

## **5. Zéro phyto**

Le Président expose qu'il était prévu de proposer de délibérer sur un engagement de principe dans le programme sans pesticide. Cependant, le Bureau a considéré qu'il n'y avait pas d'urgence à se positionner. Aucune délibération en ce sens ne vous sera proposée ce soir. Il s'agit juste d'un premier temps de débat.

Stéphane LAMBERGER, vice président, expose que la réglementation prévoit la fin de l'utilisation des pesticides pour 2020. Pour anticiper cette évolution, l'agence de l'eau subventionne les communes qui souhaitent se lancer dès aujourd'hui dans la démarche. Cependant, les financements ne sont pas les mêmes pour chacune des communes. Pour 7 communes dans le bassin versant du captage de Villevieux, l'étude et l'acquisition de matériel serait subventionné à 80% Pour les autres communes, ce taux tomberait à 50% sauf si la région via l'ADEME met en place un programme incitatif.

Au-delà de la question d'équité territoriale, aujourd'hui les moyens techniques alternatifs aux pesticides sont très limités.

## **6. Délégations au Bureau**

Le Président expose que les délégations au Bureau ont pour but de simplifier le fonctionnement de la communauté de communes et de lui donner plus de réactivité. Le budget borde la totalité des délégations qui sont données.

Exemples :

**Fixer les modalités d'application des tarifs :** Le conseil fixe les tarifs de l'accueil de loisirs (le taux d'effort) sur proposition de la commission. Le Bureau ajuste les modalités de tarification en fonction des demandes de la commission qui a étudié les souhaits des familles (accueil à la demi journée) ou les exigences de la CAF (temps de facturation journalier).

**Achat entre 50 000 € et 100 000 € :** Par exemple - achat d'un tracteur pour le fauchage. Demande faite par la commission Voirie. Le Conseil le valide au moment du vote du budget. Etude des offres par la Commission qui propose un attributaire. Le Bureau valide l'attribution du marché par délibération.

Proposition de délibération n°108

Il est proposé au Conseil de travailler sur une répartition des compétences comme suit :

Thématiques	Conseil	Bureau	Psd	Commentaires
<b>FINANCES</b>				

Vote le budget	X			
Vote les décisions modificatives	X			
Admet en non valeur		X		Concerne les factures accueils de loisirs impayées.
<b>Relations aux usagers</b>				
Fixe les tarifs	X			Accueil de loisirs, Médiathèque
Précise, amende les modalités d'application des tarifs, détermine les exonérations		X		A la demi-journée, à l'heure, etc.
Règlement des litiges/ avoir d'un montant inférieur à 1000 €		X		
<b>Commande publique</b>				
Lance les consultations pour tous les marchés, y compris lorsque les crédits ne sont pas inscrits			X	Permet juste de lancer la consultation. C'est illégal de signer un marché si les crédits ne sont pas prévus en totalité au budget
Marchés / commande < à 50 000 €			X	
Marché/ commande de 50 001 € à 100 000 €		X		
Marché / Commande de plus de 100 000 €	X			
Toutes décisions relatives à l'exécution des marchés de plus de 100 001 € (annulation, classement sans suite, règlement des litiges, avenants supérieurs à 5%)		X		Permet de gérer – toujours dans la limite des crédits budgétaires, les marchés autorisés par le conseil
<b>Partenariat / Convention</b>				
Première adhésion à des structures partenaires	X			
Renouvellement de l'adhésion à des structures partenaires		X		Maison de l'Emploi, Initiatives Jura, AMJ
Mise en place d'une convention	X			
Renouvellement des conventions <10 000 €		X		Gestion de la pêche à Bonnivard, éducation à l'environnement
Subvention aux manifestations – définition des règles d'attribution	X			
Subvention aux manifestations – attribution		X		
Avis sur les demandes d'adhésion d'un tiers à un organisme dont on est adhérent sans impact financier		X		Adhésion d'une nouvelle structure au Centre de Gestion, au SICTOM, etc.
<b>Projet – plan de financement</b>				
Approbation du projet et du montant max d'autofinancement	X			
Demandes de subvention et ajustement dans la limite de l'autofinancement fixée par le CC		X		

**Vote** : unanimité.

## **7. Organisation des accueils de loisirs le mercredi sur Sellières et Bletterans**

Le Président rappelle que l'accueil de loisirs de Sellières fonctionne déjà le mercredi toute la journée. Lors de la précédente mandature, la commission Action sociale avait pris la décision d'ouvrir également l'accueil de loisir de Bletterans. La réforme des rythmes scolaires est entre-temps venue s'inviter dans les débats et la commission a donc unanimement décidé d'offrir un service identique sur ces deux sites dans le cadre de l'exercice de sa compétence extrascolaire.

Marie Paule Ponthieux, vice-présidente, expose le principe de l'extension du service accueil de loisirs à Bletterans le mercredi après midi.

### **Proposition de délibération n°109**

Suite à l'avis unanime de la commission Action Sociale, il est proposé au Conseil de fixer les horaires d'ouverture des accueils de loisirs du mercredi à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 de la manière suivante:

Le site de Sellières accueillera les enfants le mercredi après-midi de 13 h à 17 h 30.

L'après midi sera facturé à hauteur de 4,50H de présence selon le tarif en vigueur depuis le 1er janvier 2014.

Le site de Bletterans accueillera les enfants le mercredi après-midi de 13 h à 18 h 30 maximum. L'après-midi sera facturé à hauteur de 5.50 heures de présence selon le tarif en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **Débat :**

MP PONTHEUX explique que l'ouverture le mercredi après midi est bien une compétence extrascolaire et non périscolaire. Le budget varie selon le nombre d'enfants. Il a été décidé de faire un bilan au bout d'une année.

Il est demandé comment seront gérés les repas et qui s'occupe des enfants de 11H30 à 13H. Il est expliqué que l'accueil après l'école et le repas sont de la compétence des communes et des SIVOS. A Sellières, actuellement, le repas est tiré du sac le mercredi, il n'y a pas de cantine.

MP PONTHEUX ajoute que prendre en charge les enfants à 13H permet de répondre aux exigences de la CAF d'une part et de prendre notre compétence là où elle est, au niveau de l'extrascolaire.

Il est souligné que la commune de Bletterans rencontre des difficultés à mettre en place du personnel pour prendre en charge ses enfants et se pose la question de poursuivre le conventionnement avec la CAF car leurs exigences sont très difficiles à tenir.

Le Président répond que les difficultés sont partagées par l'ensemble des communes et des SIVOS. Nous sommes tous à la recherche de la solution la plus acceptable.

Il est demandé si c'est une décision définitive de ne pas proposer de cantine sur Bletterans. Il est répondu que c'est de la compétence de la commune. Tant que la CCBR n'a pas la compétence périscolaire, nous ne pouvons pas mettre en place de cantine. Les enfants pourront avoir un repas tiré du sac sur Bletterans.

Vote : Unanimité.

## **8. Convention de mise à disposition du bâtiment accueil de loisirs avec la mairie de Bletterans**

### Proposition de délibération n°110

Marie Paule PONTHEUX, vice Présidente, explique que le bâtiment « accueil de loisirs » à destination des enfants est utilisé par le RAMI et l'ALSH et est mis à disposition de la Commune de Bletterans pour exercer sa compétence périscolaire. Il s'agit de renouveler la mise à disposition des locaux par une nouvelle convention.

La convention a notamment pour but de régler les modalités de répartition des charges induites par la mise à disposition. Plusieurs clés de répartition des charges ont été établies en fonction du nombre de m2 utilisés et du temps d'occupation des locaux par les différents services. Toute modification d'horaires, et notamment celle qui découlera de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, aura pour effet de modifier les clés de répartition. La modification se fera par voie d'avenant.

Dans le cadre d'une bonne organisation, et étant donné que la Commune de Bletterans dispose d'un service technique avec un responsable et une équipe technique, il est proposé que l'entretien du bâtiment soit mutualisé. Le nettoyage du bâtiment ainsi que son entretien technique sera assuré par les services de la Commune. Cette mutualisation permettra d'avoir un meilleur suivi du bâtiment avec une plus grande efficacité.

Il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le président à signer la convention de mise à disposition du bâtiment accueil de loisirs avec la mairie de Bletterans
- D'autoriser le président à signer les avenants à cette convention et notamment celui qui découlera de la réforme des rythmes scolaires

Vote : Unanimité.

## **9. Convention de mise à disposition du personnel de la CCBR à la commune de Bletterans pour la direction du Périscolaire**

### Proposition de délibération n°111

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, la CCBR met à disposition de la commune de Bletterans ses directeurs d'accueils de loisirs à savoir Carole MARION et Kévin LACROUTE pour assurer la direction du Périscolaire à Bletterans.

Il s'agit de renouveler cette mise à disposition par une nouvelle convention. La convention de mise à disposition prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune, les conditions d'emploi, le contrôle et l'évaluation de l'activité et la durée de la convention.

Il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le président à signer ladite convention et tout document afférant y compris les éventuels avenants.

Vote : Unanimité.

### **10. Convention de mise à disposition du personnel de la CCBR à la commune de Commenailles pour la coordination des rythmes scolaires**

#### Proposition de délibération n°112

La CCBR met à disposition de la commune de Commenailles sa directrice d'accueil de loisirs, à savoir Carole MARION, pour coordonner la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

La convention de mise à disposition prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune, les conditions d'emploi, le contrôle et l'évaluation de l'activité et la durée de la convention.

Il est proposé au Conseil :

- D'autoriser Marie-Paule PONTHEUX à signer ladite convention en sa qualité de vice-présidente,

Vote : Unanimité.

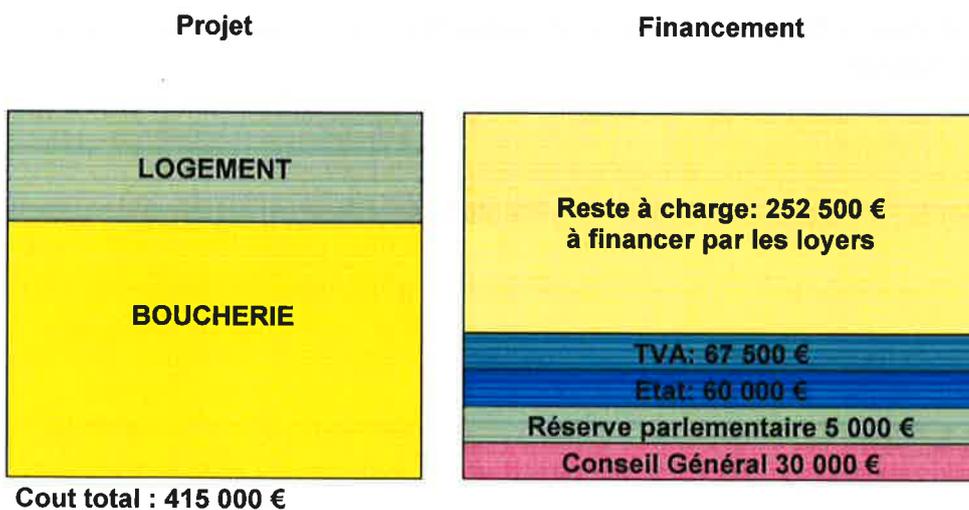
### **11. Plan de financement Boucherie**

Philippe ANTOINE, vice président expose le dossier de la Boucherie de Commenailles. Le boucher, M. THOMAS, doit trouver de nouveaux locaux et souhaite rester sur la Commune.

Il s'agit pour la CCBR de maintenir un commerce dans un bourg rural.

Le projet global comprend une partie commerce et un logement.

Coût total : 415 000 €



Pour financer le reste à charge, la communauté de communes emprunte sur 20 ans et répercute les mensualités de l'emprunt sur le loyer soit environ 1410 € par mois pour l'ensemble. Il s'agit d'une location.

Le boucher actuel est prêt à rester 15 ans. A l'issue des 15 ans, il vend son fonds de commerce et trouve un repreneur qui prend la suite des loyers. S'il ne trouve pas de repreneur, nous vendrons le bâtiment pour solder la fin du prêt. L'opération sera blanche et le commerce aura été maintenu pendant 15 ans.

Il s'agit à ce conseil de valider le plan de financement pour la partie commerce.

### Proposition de délibération n°113

Projet de la Boucherie de Commenailles

Plan de financement

**Montant total des travaux : 242 000 € HT**

#### Recettes :

Conseil général : 30 000 €

Réserve parlementaire – sénateur Bailly : 5 000 €

Etat – DETR : 60 000 €

Loyers sur 10 ans (mensualités 740 € pour la partie commerce) : 88 800 €

Reste à charge : 58 200 €

Débats : Il est demandé qui équipe et aménage le local. Il est répondu que c'est le boucher qui prend en charge son matériel.

Vote : unanimité.

## **12. Convention avec ERDF**

### Proposition de délibération n°114

En février dernier, la Communauté de Communes Bresse-Revermont a autorisé ERDF à effectuer des travaux d'alimentation en basse tension sous-terrain sur la parcelle ZP137, à Sellières. Cette parcelle, propriété de la CCBR, constitue le chemin d'accès du nouveau bâtiment du CTFC.

Aujourd'hui, ERDF via son bureau d'étude TICE, nous demande de confirmer l'accord de la CCBR et de le régulariser par une convention d'autorisation.

Aussi,

Vu ladite convention

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à confirmer l'accord de la CCBR avec ERDF et de signer tout document afférent.

Vote : Unanimité.

## **13. Composition CIID**

### Proposition de délibération n°115

Par délibération du 15 septembre 2011, le Conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué)
- 10 commissaires.

L'article 1650 A-2 du code général des impôts dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est proposé au Conseil Communautaire:

- D'autoriser le président à arrêter la liste des commissaires selon les propositions des communes membres
- D'autoriser le président à modifier la composition de la liste à la demande du directeur départemental des finances publiques
- D'autoriser le président à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision

Vote : unanimité.

#### **14. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur la baisse massive des dotations de l'Etat**

##### Proposition de délibération n°116

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une

partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Communauté de Communes Bresse Revermont rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Communauté de Communes Bresse Revermont estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de la Communauté de Communes Bresse Revermont soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Vote : 48 POUR, 1 ABSTENTION - E PETIT

### **15. Pont de Bois de Gand – Recanoz**

#### **Proposition de délibération n°117**

Dans le cadre de la reconstruction du Pont de Bois de Gand à Recanoz, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à :

- Retenir l'entreprise pour la réalisation du marché de travaux du marché de reconstruction du pont de Bois de Gand à Recanoz,
- Signer les marchés et tout document, y compris avenants éventuels, dans la limite des crédits inscrits au budget pour cette opération, à savoir : 200 000 € TTC.

Vote : unanimité.

### **16. Questions diverses**

Sur la base de Desnes, nous sommes toujours dans la phase de remise à plat juridique du dossier et ce dans un contexte de négociation.

Pour cela nous avons pris l'attache d'un cabinet d'avocat et d'un notaire.

Nous avons remodelé la promesse de vente et nous devons pouvoir aboutir sur une signature fin mars.

Le promoteur ayant apporté des éléments nouveaux et particulièrement une demande sur les parcelles de Ruffey non incluses dans le projet, nous avons dû relancer les démarches administratives nécessaires.

Nous avons renvoyé tous ces éléments au promoteur pour avis avant de les intégrer dans une nouvelle mouture de promesse de vente.

Concernant la démarche qui avait été faite par les facteurs de Bletterans suite à leur délocalisation future sur le site de Domblans, nous avons pris rendez-vous avec la direction de la Poste et nous lui avons fait la

proposition du local libre dans les bâtiments relais. Ils nous ont opposé des problèmes de rentabilité, de place et de problématique de voiture électrique. Un courrier est en cours pour formaliser notre offre. Ceci étant l'état d'avancement et la fermeté de la position de La Poste ne donnent pas beaucoup d'espoir quelques soient les solutions proposées.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22H40.

**Le Président**

**Jean Louis MAITRE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL Maitre', written in a cursive style.

